



DÉCLARATION DE LAGOS SUR LA JUSTICE COMMUNAUTAIRE

Lagos, Nigeria, 25 mars 2022



Préambule

Nous, les participants à la réunion régionale sur l'autonomisation juridique qui s'est tenue à Lagos, au Nigéria, du 21 au 25 mars 2022, pensons que l'autonomisation juridique – sous ses nombreuses formes – est essentielle pour résoudre les défis importants en matière de justice et de développement qui persistent dans nos pays, en particulier pour les pauvres.

Reconnaissant le pouvoir de l'échange, nous nous sommes réunis dans divers forums à la fois virtuellement et en personne pour apprendre les uns des autres, renforcer la solidarité et élaborer des stratégies autour de nos défis collectifs, y compris lors du [premier Sommet sur l'autonomisation juridique de l'Afrique de l'Ouest en 2020](#), et à de nombreuses reprises depuis lors¹.

À Lagos, nous avons donné la priorité à l'apprentissage profond sur les stratégies d'autonomisation juridique pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste (VSBG) et la justice foncière et environnementale (JFE) en tant que deux défis transversaux au cœur du travail de nombreuses organisations présentes. Nous avons également réfléchi à nos systèmes et stratégies de gestion de cas ainsi qu'à la recherche-action participative comme moyen d'approfondir l'apprentissage pour faire progresser notre travail d'autonomisation juridique.

Nous remercions le personnel et les parajuristes de Justice & Empowerment Initiatives de nous avoir accueillis, et en particulier les résidents de Makoko et Ago Egun Bariga de nous avoir accueillis dans leurs communautés pour voir de première main comment ils utilisent diverses stratégies d'autonomisation juridique pour relever les défis de justice et de développement auxquels ils sont confrontés. Nous remercions également le Legal Empowerment Network de nous avoir tous aidés à nous rassembler.

À la fin de la réunion régionale, nous avons pris les engagements suivants envers nous-mêmes, les uns envers les autres et envers les communautés avec lesquelles nous travaillons pour faire progresser nos priorités locales, nationales et régionales en matière d'autonomisation juridique, comme suit :

Isa Wali Empowerment Initiative (Nigéria)

“En nous appuyant sur notre programme national de formation minimale de parajuriste et notre « éthique parajuridique », nous nous engageons à continuer de faire pression pour une plus grande reconnaissance des parajuristes communautaires au Nigéria, ainsi que Justice & Empowerment Initiatives et nos partenaires du Legal Aid Council, Nigéria. Nous nous engageons également à transmettre les enseignements et les

¹Les conversations anglophones régionales ont porté sur [Structure of Paralegal Programs in West Africa](#), [Paralegal Support and Training Methods](#), and [‘Supervising Paralegals’](#) tandis que les conversations francophones ont porté sur la [matière foncière](#), [la gouvernance des ressources naturelles](#) et les engagements avec [les parajuristes communautaires](#)

résultats de cette réunion régionale aux parajuristes communautaires de base avec lesquels nous travaillons”.

Fonds pour l'autonomisation juridique (Fonds pour les droits de l'homme dans le monde) :

“Nous nous engageons à utiliser notre portée sur les médias sociaux pour mettre en évidence l'important travail d'autonomisation juridique des organisations présentes, et nous nous engageons également à explorer la possibilité de financer des organisations d'autonomisation juridique de base en utilisant la recherche-action participative comme stratégie”.

Natural Justice (Afrique de l'Ouest) :

“Nous nous engageons à former des parajuristes travaillant sur les défis des changements climatiques et de la justice foncière et environnementale, ainsi qu'à travailler sur la recherche des fonds pour soutenir le travail des parajuristes. Nous sommes prêts à travailler avec d'autres organisations présentes pour formaliser un réseau régional en vue de plus grandes collaborations”.

Justice & Empowerment Initiatives (Nigéria et Bénin) :

“Nous nous engageons à continuer de partager les enseignements tirés de notre recherche-action participative axée sur l'amélioration de la sécurité d'occupation dans les villes d'Afrique de l'Ouest. Pour renforcer la base de connaissances sur l'autonomisation juridique dans le contexte urbain, nous nous engageons à élaborer des documents au niveau de la ville décrivant les défis de la pauvreté et de la justice auxquels sont confrontés les pauvres des villes, et les possibilités qui existent pour les surmonter. Nous continuerons également à collaborer avec d'autres partenaires pour établir des collaborations plus solides dans toute la région – en organisant et en dirigeant des échanges d'apprentissage réguliers”.

Mêmes Droits pour Tous (Guinée):

“Nous nous engageons à transmettre les enseignements tirés de cette réunion à nos équipes et à plaider en faveur de la reconnaissance des parajuristes en Guinée”.

Lady Ellen Women's Aid Foundation (Sierra Leone) :

“Nous nous engageons à intégrer davantage de femmes dans notre travail d'autonomisation juridique. Nous invitons deux organisations à venir en Sierra Leone

pour un échange d'apprentissage que nous organiserons et couvrirons leurs coûts locaux. Nous nous engageons également à créer une base de données de différents systèmes de gestion de cas dont nous pouvons collectivement tirer des leçons”.

FSH/UrbasEN (Sénégal)

“Nous nous engageons à officialiser le processus de formation des parajuristes au sein de notre organisation et à nous assurer que nous formons la majorité des femmes parajuristes et que nous nous concentrons sur les questions de genre. Nous nous engageons à contribuer à l'élaboration du cadre contextuel sur la justice foncière telle que vécues par nos communautés. Nous nous engageons également à partager les expériences de la FSH et d'urbaSEN dans l'accompagnement des personnes vulnérables à l'accès à la propriété foncière et immobilière mais aussi à la sécurisation de l'occupation à travers le système de délivrance des attestations d'occupation foncière

Protector of Sentiments Foundation (POS), Ghana :

“Nous nous engageons à poursuivre et à élargir notre champ d'action juridique et l'assistance aux groupes vulnérables tels que les prisonniers et les femmes au Ghana et dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Plus précisément, au sein du Réseau d'autonomisation juridique de l'Afrique de l'Ouest (West Africa Legal Empowerment Network) , nous nous engageons à prendre les devants dans le domaine thématique de la justice pénale.”

National Coalition of Community Legal Empowerment (Sierra Leone) :

“Nous nous engageons à recueillir des études de cas de pratiques exemplaires de partout dans la région pour célébrer le travail important que les organisations accomplissent à la base. Nous inviterons d'autres partenaires de la région à venir en Sierra Leone pour continuer à offrir des possibilités d'apprentissage et d'échange en personne”.

Terre des Hommes (Burkina Faso):

“Nous nous engageons à continuer d'offrir une assistance juridique aux communautés pauvres et vulnérables, y compris les sensibilisations au niveau local sur les lois et les thématiques pertinentes au Burkina Faso; nous nous engageons également à apporter notre assistance aux personnes privées de liberté”.

Femmes Droit et Développement en Afrique WILDAF-FeDDAF (Mali) :

“Nous nous engageons à continuer de sensibiliser le public aux lois qui protègent les femmes et les enfants et à renforcer la capacité des parajuristes à relever les défis qui se présentent à eux. Nous nous engageons également à partager les enseignements et les résultats de cette réunion avec nos collègues au Mali”.

Accountability Lab (Libéria) :

“Nous nous engageons à partager les résultats de cette réunion dans les 13 pays dans lesquels Accountability Lab est actif. Nous organiserons également deux prochains webinaires axés sur l’autonomisation juridique et tenterons d’attirer davantage d’organisations libériennes dans le réseau et les collaborations en Afrique de l’Ouest. Nous produirons également un balado axé sur l’autonomisation juridique et inviterons les organisations présentes à en parler en tant qu’invités”.

Autopromotion Rurale pour un Développement Humain Durable (Togo):

“Nous nous engageons à partager les enseignements tirés de cet atelier avec d’autres organisations au Togo et à mettre en place un réseau national pour les organisations d’autonomisation juridique afin de soutenir davantage de travail dans ce domaine. Nous allons créer un document de contexte pour le Togo qui explique les principaux défis et opportunités pour les parajuristes communautaires dans notre pays”.

Legal Empowerment Network et Namati Sierra Leone :

“Nous nous engageons à continuer de faciliter la communication dans toute la région et à accroître la traduction dans plusieurs langues afin d’assurer une meilleure intégration entre l’Afrique de l’Ouest anglophone et francophone en particulier. Nous créerons des espaces pour un apprentissage ultérieur en personne et en virtuel. Nous partagerons également les résultats de cette réunion avec d’autres régions”.

En tant que Réseau d’autonomisation juridique de l’Afrique de l’Ouest (West Africa Legal Empowerment Network), nous travaillerons ensemble sur :

1. Centrer les communautés et les parajuristes communautaires dans tout notre travail (« rien sur nous sans nous »), et assurer leur participation significative à toutes les initiatives régionales
2. Co-crédation d'un projet conjoint de recherche-action participative visant à relever les défis de la justice foncière et environnementale dans les contextes ruraux et urbains en Afrique de l'Ouest
3. Relever conjointement les défis communs en matière de justice foncière et environnementale au niveau régional
4. Assurer une plus grande participation des femmes à tous les niveaux de notre travail
5. Élaborer des principes et des lignes directrices communs qui sous-tendent notre travail d'autonomisation juridique et nos collaborations dans la région
6. Promouvoir la reconnaissance nationale et régionale des parajuristes communautaires en tant qu'acteurs essentiels pour relever les divers défis en matière de justice et de développement auxquels nous sommes confrontés
7. Renforcer notre travail d'autonomisation juridique en approfondissant notre apprentissage et en créant des espaces d'action collective grâce à des échanges réguliers (en personne et virtuels)